

COMPTE-RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 OCTOBRE 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-et-un octobre à 20h30, le Conseil Municipal de VARS SUR ROSEIX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes située « 9 place de l'église » sous la présidence de Mme Christine CORCORAL.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : onze

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 octobre 2020

Secrétaire de la séance : Jacqueline MAITRE.

Présents : Christine CORCORAL, Cédric BOURDU, Jacqueline MAITRE, Élisabeth FANTHOU, Laurence DELARUE-CONSTANTIN, Alain FREJUS, André HACQUART, Claude LACHEZE, Marie-Danielle MACHUT, Guy TEXIER.

Absents : Franck BONNELYE.

Procuration : de Franck BONNELYE à Christine CORCORAL.

N°2020-37 : TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - RUE DE L'ABBAYE DE LA RÈGLE ET RUE DES PÊCHERIES - ATTRIBUTION DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE

Madame le Maire indique qu'une convention de maîtrise d'œuvre doit être mise en place entre la commune et le Bureau d'Études DEJANTE pour les travaux d'aménagement d'espaces publics de la Rue de l'Abbaye de la Règle et de la Rue des pêcheries.

Le Maître d'œuvre sera chargé d'une mission de maîtrise d'œuvre comportant les éléments suivants :

- Études d'esquisses (ESQ)
- Étude sous forme d'Avant-Projet (AVP)
- Étude de projet (PRO)
- Levé topographique (LT – LEVE TOPO)
- Assistance à la passation de Contrat de Travaux (ACT)
- Direction de l'Exécution des travaux (DET)
- Visa des plans d'exécution des entreprises (VISA – EXE ENTREP)
- Assistance apportée au Maître d'ouvrage lors des Opérations de Réception (AOR).

La rémunération de la prestation confiée au Bureau d'Études DEJANTE a été calculée forfaitairement et s'élève à 14900,00€ HT soit 17880,00€ TTC.

Le Conseil Municipal de VARS SUR ROSEIX, après en avoir délibéré :

- **ATTRIBUE** au BUREAU D'ÉTUDES DEJANTE la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement des espaces publics de la Rue de l'Abbaye de la Règle et de la Rue des pêcheries,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la proposition de maîtrise d'œuvre et l'acte d'engagement ainsi que tous les documents relatifs à ces travaux,

- **DIT** que ces travaux sont inscrits à l'article 2315 du BP2020.

POUR : 11

CONTRE : /

ABSTENTION : /

N°2020-38 : TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - RUE DE L'ABBAYE DE LA RÈGLE ET RUE DES PÊCHERIES - PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET - TRANCHE 1

Madame le Maire indique qu'un projet pour l'aménagement des espaces publics a été réalisé par le Bureau d'Études DEJANTE. Ces travaux seront réalisés sur la Rue de l'Abbaye de la Règle et la Rue des Pêcheries.

La tranche 1, qui sera réalisée d'ici fin 2020-début 2021, concerne la réalisation des travaux préparatoires et des travaux liés à l'assainissement des eaux pluviales.

Cette étude comprend :

- préparation de chantier :	7750,00 € HT
- terrassement-structure :	15905,00 € HT
- réseaux humides :	45420,00 € HT
- voirie et signalisation routière :	25270,00 € HT
- recolement :	500,00 € HT
- divers et imprévus :	2845,35 € HT
- maîtrise d'œuvre :	8008,79 € HT

Le montant total de l'opération pour la première tranche s'élève à 105699,14 € HT (soit 126838,96 € TTC).

Le Conseil Municipal de VARS SUR ROSEIX, après en avoir délibéré :

* DÉCIDE la réalisation de la première tranche de l'aménagement d'espaces publics sur la Rue de l'Abbaye de la Règle et la Rue des Pêcheries tel qu'il lui a été présenté,

* AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération,

* SOLLICITE une subvention de l'État au titre de la DETR pour « l'aménagement d'espaces publics hors PAB » à hauteur de 40% soit 42279,66€,

* SOLLICITE auprès de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive l'attribution d'une subvention au titre du « Fonds de Soutien Territorial » s'élevant au maximum à 30% du montant HT (plafonné à 100000€) et pondéré de 20€ par habitant soit 7600.00 €,

* SOLLICITE auprès du Conseil Départemental l'attribution d'une subvention au titre de « travaux sur les espaces publics » à hauteur de 25 % du montant HT selon le contrat de solidarité communale 2018-2020 soit 26424,79 €,

* ARRÊTE le plan de financement suivant :

Coût total de l'opération :	105699.14€ HT (126838,96€ TTC)
Subvention du Conseil Départemental :	26424.79€
Subvention de la CABB :	7600.00€
Subvention de l'État :	42279.66€
Autofinancement :	29394.69€ HT

POUR : 11 CONTRE : / ABSTENTION : /

2020-39 : ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE ET DE LOGICIELS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de se doter d'un nouvel ordinateur portable pour la mairie, celui qui est utilisé actuellement a été acheté il y a 7 ans et est devenu obsolète pour certains logiciels. A cela il faudrait ajouter un système office, un antivirus, un onduleur, deux disques durs externes pour la sauvegarde quotidienne des données et une imprimante. Plusieurs devis ont été demandés : AEL, TECHNIQUE MEDIA et BUREAU VALLEE. Le devis présenté par AEL (27 Rue Ernest Comte – ZI la Marquisie – 19100 BRIVE-LA-GAILLARDE), comprenant le matériel et l'installation sur site s'élève à 1663.72€ HT soit 1996.46€ TTC, il est celui qui correspond le plus aux critères demandés.

Madame le Maire rappelle que certains logiciels manquent pour notre service administratif notamment pour l'état civil et pour les délibérations et les arrêtés avec la connexion à Actes pour télétransmettre au contrôle de légalité. Madame le Maire souhaite en profiter pour changer de prestataire de logiciels de la gamme financière, qui est actuellement CERIG, pour passer à ODYSSEE (La Rivière – Rue de l'Industrie – 19360 MALEMORT) qui nous propose ses logiciels pour : la comptabilité et la dématérialisation des pièces comptables, la paye,

l'inventaire, les emprunts, la facturation pour la cantine, l'interface avec chorus pro, l'état civil, le registre des délibérations et la connexion à Actes pour dématérialiser les délibérations pour un total général de 3406.25 € HT soit 4087.50 TTC avec la formation et la récupération des données comprises. Concernant la maintenance elle sera de 1000.20€ TTC par an.

Cela fait un coût total de 5069.97 € HT soit 6083.96 € TTC et la commune peut demander une subvention au titre de la DETR qui s'élève à 40% du montant HT soit 2027.99 €.

Le Conseil Municipal de VARS SUR ROSEIX, après en avoir délibéré :

* **ACCEPTE** le devis de AEL (27 Rue Ernest Comte – ZI la Marquisie – 19100 BRIVE-LA-GAILLARDE) qui s'élève à 1663.72€ HT (1996.46€ TTC) pour l'achat du matériel informatique,

* **ACCEPTE** le devis de ODYSSEE (La Rivière – Rue de l'Industrie – 19360 MALEMORT) qui s'élève à 3406.25 € HT (4087.50 TTC) avec une maintenance annuelle de 1000.20€ TTC,

* **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération,

* **SOLLICITE** une subvention de l'État au titre de la DETR à hauteur de 40% soit 2027.99 €,

* **ARRÊTE** le plan de financement suivant :

Coût total de l'opération : 5069.97 € HT (6083.96 € TTC)

Subvention DETR : 2027.99€

Autofinancement : 3041.98€ HT

* **DIT** que cette opération est inscrite au BP2020, article 2183.

POUR : 11

CONTRE : /

ABSTENTION : /

N°2020-40 : ACHAT DE PLAQUES DE RUE ET DE NUMÉROS DE MAISON

Madame le Maire rappelle que suite à la validation du principe général de dénomination et numérotage des voies de la commune prise lors de la réunion du conseil municipal en date du 18 octobre 2017 et à la délibération du conseil municipal en date du 17 octobre 2018 qui nomme les rues et voies de la commune, il a été décidé de mutualiser l'achat des panneaux avec la commune de ST CYR LA ROCHE pour minimiser les coûts.

Différents devis ont été demandés pour l'achat de 21 panneaux de rue (avec supports acier, brides et fourreaux) et de 90 numéros de maisons.

Trois devis sont non complets : NANTES GRAVURES, JPP DIRECT et SEDI EQUIPEMENT.

Trois entreprises ont répondu aux caractéristiques demandées : ALEC, DISCOUNT COLLECTIVITES, EKIP COLLECTIVITES.

L'entreprise ALEC COLLECTIVITES / LACROIX SIGNALISATION (6 Rue des champs – 47600 NERAC) est la moins-disante avec un devis s'élevant à 2315.05 € HT soit 2778.06 € TTC.

Le Conseil Municipal de VARS SUR ROSEIX, après en avoir délibéré :

* **ACCEPTE** le devis de ALEC COLLECTIVITES / LACROIX SIGNALISATION (6 Rue des champs – 47600 NERAC) qui s'élève 2315.05 € HT (2778.06 € TTC) pour l'achat de 21 panneaux de rue (avec supports acier, brides et fourreaux) et de 90 numéros de maisons.

* **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération,

* **DIT** que cette opération est inscrite au BP2020, article 2188.

POUR : 11

CONTRE : /

ABSTENTION : /

N°2020-41 : MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU PERSONNEL COMMUNAL

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le règlement intérieur du personnel communal avait été accepté le 02 novembre 2015 puis modifié le 26 juillet 2018.

Il est proposé de modifier les articles 42, 43 et 45.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

* **APPROUVÉ** le règlement du personnel communal ci-annexé,

* **AUTORISE** Mme le Maire à signer ce règlement intérieur.

POUR : 11

CONTRE : /

ABSTENTION : /

N°2020-42 : PROCURATION POSTALE

Suite à la demande faite par La Poste d'OBJAT, Madame le Maire propose de donner pouvoir à Sabine BOURDU, Adjoint Administratif, pour retirer et recevoir les envois de La Poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

* **AUTORISE Sabine BOURDU, Adjoint Administratif, à retirer et recevoir les envois de La Poste.**

POUR : 11

CONTRE : /

ABSTENTION : /

N°2020-43 :

Madame le Maire informe que suite à la délibération en date du 26 février 2019, il a été décidé de réaliser des travaux sur les équipements sportifs : travaux de rénovation et d'agrandissement des vestiaires.

Suite à la modification du permis de construire initial par la commission accessibilité et sécurité, il convient de modifier certaines menuiseries notamment l'ajout d'une fenêtre côté toilettes et la porte d'entrée qui doit être sécurisée avec un anti-panique.

Le marché initial du LOT 4 Menuiseries s'élevait à 8483.65€ HT soit 10180.38€ TTC. Il conviendrait de modifier ce marché initial et de conclure un nouveau marché pour ce LOT 4.

BAFFET MATERIAUX a présenté un devis s'élevant à 12542.09€ HT soit 15050.51€ TTC.

LACHEZE MENUISERIES a présenté un devis s'élevant à 12798.00€ HT soit 15357.60€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

* **DÉCIDE la modification du LOT 4 Menuiseries,**

* **ACCEPTE le devis de BAFET MATERIAUX (ZAC DE BRIDAL – 19130 OBJAT) qui s'élève 12542.09 € HT (15050.51 € TTC) pour le LOT 4 Menuiseries,**

* **AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération,**

* **DIT que cette opération est inscrite au BP2020, article 2313.**

POUR : 11

CONTRE : /

ABSTENTION : /

QUESTIONS DIVERSES :

* **Contrat solidarité 2021/2023** avec le Conseil Départemental de la Corrèze : il convient de décider des travaux à inscrire sur 2021-2023 pour les demandes de subventions auprès du Conseil Départemental :

- travaux de remise en état de l'électricité dans l'église comprenant le chauffage : estimation : 4828.80 €

- travaux de restauration de la façade de la mairie et du mur d'enceinte : devis en cours d'élaboration.

* **Travaux de voirie** à prévoir :

- la Barrière de Chantegrèle : 1300€ HT

- Route des Grandes Vignes à réaliser avec ST CYPRIEN

* **Travaux assainissement** : prévision des travaux pour informer la CABB : pas de travaux supplémentaire : la Rue des Pêcheries est déjà inscrite

* **Achat de panneaux de signalisation** : contacter Corrèze Ingénierie pour la mise en place de panneaux indiquant le rétrécissement dans le Bourg

* **AG Festival de St Robert** aura lieu le 31 octobre à 17h30 : Alain FREJUS

Le Maire,
Christine CORCORAL



Affiché à la porte de la mairie le 27 octobre 2020